

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-142

Pose de feux alternatifs permettant la modification d'un plateau surélevé Rue de la Sainte Gertrude

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 17 octobre 2022 de l'entreprise EUROVIA – sise Zone Industrielle les Herbages 76170 LILLEBONNE pour la pose d'un système de feux alternatifs permettant la modification d'un plateau surélevé rue de la Sainte Gertrude,

Considérant que :

- pendant les travaux de modification d'un plateau surélevé rue de la Sainte Gertrude, la circulation doit être maintenue,
- cet usage sera très occasionnel et nécessite des mesures exceptionnelles de sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 24 octobre 2022 au 4 novembre 2022, un alternat par feux sera mis en place rue de la Sainte Gertrude à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par l'Entreprise EUROVIA – de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er}.

A l'issue du chantier, l'entreprise EUROVIA est tenue de remettre la voirie en l'état.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'entreprise EUROVIA,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes-Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Mesdames et Messieurs les responsable des services Rudologie, eau et assainissement pour information,

Fait à Rives-en-seine, le 18 octobre 2022



Le Maire,
Bastien CORITON

Bastien Coriton

Bg